

Choisy-le-Roi, le 16 novembre 2017

Chers et chères collègues ITRF de l'académie de NICE,

Comme vous le savez toutes et tous, le SNPTES a été reçu en audience dès le mois de mai 2017, rappel sur ce lien : [Audience avec le secrétaire général le 09 mai 2017](#).

Dans toutes les académies, se déroulent actuellement des groupes de travail ou des audiences demandées par le SNPTES pour mettre en place le Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Suggestions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP). Celui-ci est composé de :

- Une partie « fixe » : l'Indemnité de fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) – dont le versement est mensuel,
- Une partie « variable » : le Complément Indemnitare Annuel (CIA) lié à l'entretien professionnel.

Le RIFSEEP est mis en place officiellement pour les ITRF à compter du 1^{er} septembre 2017. Le SNPTES a communiqué dès la sortie de la circulaire ministérielle : [Mise en œuvre du RIFSEEP](#)

Dans l'académie de Nice, les négociations sont en cours, le Comité Technique Académique du 09 novembre ne concernait que les personnels qui étaient déjà au RIFSEEP (administratifs et médicaux-sociaux). Un vote a été effectué concernant le CIA de ces agents.

Les représentants du SNPTES composés de Thierry ROSSO, secrétaire académique, Michel TOUSSAINT, délégué pour les personnels des services académiques, et Nicolas JUILLET, délégué pour les collègues ITRF en EPLE, **seront à nouveau reçus par le secrétaire général d'académie le vendredi 1^{er} décembre 2017**.

Contrairement à ce qui est annoncé par certain concernant le reliquat indemnitare de fin d'année, aucun montant officiel n'a été annoncé. Par contre le SNPTES peut vous informer que, contrairement à l'année dernière, tous les ITRF percevront un reliquat et **à minima, il sera du même montant** que celui des personnels administratifs. **Nous continuons de négocier afin d'obtenir un supplément pour rattraper le non versement d'une prime en décembre 2016**. Nous restons confiants sur une évolution favorable de ce dossier, comme nous l'avait indiqué le secrétaire général d'académie lors de notre audience en mai 2017.

Nous vous communiquerons les montants exacts dès qu'ils seront connus.

Le SNPTES, continue de se battre au quotidien afin de faire valoir vos droits et de faire évoluer vos carrières dans les conditions les plus favorables.

Philippe VIRION
Secrétaire technique national secteur EPLE
06 83 74 89 18
<mailto:Philippe.virion@snptes.org>